



AVIS DE CONSULTATION INTERNATIONALE

À l'occasion du **28^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS DE CHAUMONT-SUR-LOIRE**, le Domaine de Chaumont-sur-Loire propose un concours international sur 20 parcelles d'environ 210m².

THEME DU CONCOURS 2019 :

JARDINS DE PARADIS

Le paradis n'est-il pas le lieu où résident les âmes des justes et des anges ? Lieu d'innocence et de délices, auquel aspire l'humanité tout entière, n'est-il pas ce rêve de bonheur infini, qui guide les esprits, depuis des millénaires ?

Et le jardin n'est-il pas, de toute éternité, la figure du paradis, avec l'eau purificatrice des fontaines, l'ombre bienfaitrice des arbres, le parfum délicieux des fleurs, la douce fraîcheur des brises du soir...? Les mots d'ailleurs ne se confondent-ils pas ? "Pairidaēza" signifiait, on le sait, jardin en persan.

Dans ce paradis à inventer, à proposer, la technologie et la nature doivent "se rencontrer harmonieusement" et les êtres humains travailler ensemble pour promouvoir un monde meilleur figuré par de merveilleux jardins. Cette utopie, ces irrésistibles jardins, les concepteurs de la 28^{ème} édition du Festival International des Jardins devront en proposer le reflet avec des techniques et des scénographies nouvelles, inventives, imaginatives, audacieuses et des végétaux extraordinaires.

Le texte du thème est disponible intégralement après inscription sur www.domaine-chaumont.fr rubrique Concours 2019.

Cette consultation est ouverte

- aux architectes-paysagistes diplômés d'une école, d'une université ou inscrits à la FFP (Fédération Française du Paysage) ou à l'EFLA (European Foundation for Landscape Architecture),
- aux professionnels de l'aménagement ou du jardin, seuls ou en équipes pluridisciplinaires constituées par exemple, d'architectes, d'ingénieurs, de designers, de scénographes, de jardiniers ou d'artistes avec de préférence, au sein de cette équipe, un architecte-paysagiste,
- aux étudiants des écoles de paysage ou d'architecture, d'horticulture, de design ou d'arts décoratifs pouvant justifier d'une option paysagère et dont un professeur sera le mandataire de l'équipe et le porteur du projet.



Sont exclus de cette consultation

- les concepteurs ayant réalisé un jardin à Chaumont-sur-Loire dans les trois dernières années,
- les personnes participant au jury et leur proche famille ainsi que le personnel du Domaine de Chaumont-sur-Loire.

Invités

Certains projets de jardins seront réalisés par des invités du Domaine de Chaumont-sur-Loire.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur notre site internet www.domaine-chaumont (rubrique Concours 2019) après inscription au préalable. Il comprend :

- le cahier des charges qui présente en détail le thème et les contraintes techniques liées à la conception d'un jardin sur le site de Chaumont-sur-Loire (sol, exposition, visiteurs, végétaux...).
- le règlement qui fixe le déroulement de la consultation et énumère les règles de participation au concours. Les justificatifs administratifs (fiche de renseignements, statut juridique et diplôme ou inscription à la FFP ou l'EFLA) seront placés dans une première enveloppe. Le projet de consultation sera placé dans une seconde enveloppe qui ne sera ouverte que si les pièces administratives sont valables à la date de l'ouverture des plis.

Financement

Aucune rémunération n'est prévue pour la participation à cette consultation. La rémunération des concepteurs retenus pour l'édition 2019, ainsi que le budget alloué pour la réalisation des jardins sont fixés dans le dossier de consultation.

Date limite de réception des projets de jardins

- vendredi 19 octobre 2018 avant 17H

Contact

Elizabeth Mettling

Tél : +33 (0) 631 553 766

Email : concours@domaine-chaumont.fr